

# FICHE MÉTIER-CONCOURS

## ADJOINT ADMINISTRATIF HOSPITALIER

### **Les missions :**

L'adjoint administratif hospitalier assure les tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application des règlements administratifs et comptables. A ce titre, il exerce notamment des activités d'accueil et d'information du public, des travaux de secrétariat pouvant comporter des travaux de rédaction courante de courrier, de comptabilité, de documentation et de bureautique.

Il peut exercer dans différents services :

- Services de soins : admissions, consultations externes,
- Services centraux : direction générale, ressources humaines, direction financière, contentieux,
- Services techniques : cuisine, blanchisserie.

### **La carrière :**

L'adjoint administratif hospitalier peut accéder aux postes d'adjoint des cadres hospitaliers puis d'attaché d'administration par voie de concours interne.

En début de carrière, la rémunération brute mensuelle s'élève (hors primes) à 1 522 €. Des primes peuvent compléter ce salaire et représenter en moyenne 10 à 20% du salaire.

### **Diplôme requis :**

**Pas de condition de diplôme mais niveau brevet conseillé.**  
**Concours de catégorie C.**

### **Le concours :**

**Le concours est commun aux concours d'adjoint administratif de l'Etat des autres ministères (Education nationale, Intérieur, Défense, etc.).**

### **Admissibilité (épreuves écrites) :**

**1/ A partir d'un texte d'ordre général, réponses à 6 ou 8 questions** destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

*Durée : 1 heure 30 - coefficient 3.*

**2/ Exercices courts de vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques.**

*Durée : 1 heure 30 - coefficient 3.*

### **Admission (épreuve orale) :**

**Mise en situation professionnelle** (accueil du public, communications téléphoniques, utilisation des logiciels de bureautique, traitement de texte, présenter les éléments d'un dossier, etc.) permettant au jury de tester les capacités du candidat. Entretien de motivation.

*Durée : 30 minutes - coefficient 4*

### **Renseignements :**

Auprès du ministère des Solidarités et de la Santé.

[www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)